



Région académique
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ



Ecole maternelle Les Croisettes

Conseil d'école du mardi 7 novembre 2017

Présents : Mmes Hemmer (directrice), Cali, Duchenne, Pyka (enseignantes)

Mmes Muther (adjoindte au Maire), Schnopp (responsable des affaires scolaires – mairie)

Mmes Charles, Riboulet, Roche, Moisson, Galoseau, Petit, M. Sellier (parents délégués)

Docteur Lory (médecin PMI)

Excusé : M. Manzoni (IEN) ; M. Baulot (vice-président de la communauté de communes)

1) Installation du conseil d'école

Le conseil d'école se compose de :

- 4 enseignantes
- Inspecteur de l'Education Nationale
- Les parents délégués : 4 titulaires, 3 suppléants (auditeurs)
- Les représentants de la mairie
- Les représentants de la communauté de communes (périscolaire)
- Des intervenants intérieurs ponctuellement

Rappel des résultats des élections de parents délégués :

Nombre d'inscrits : 168

Nombre de votants : 95

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 18

Nombre de suffrage exprimés : 77

Taux de participation : 56,55 %

2) Intervention du Docteur Lory

Le Docteur Lory dresse un bilan positif des visites faites l'an dernier : la présence des parents lui a permis d'avoir un regard croisé sur l'enfant (médecin/école/maison). Les parents avaient répondu positivement à l'invitation et 95% d'entre eux ont été présents.

Le Docteur Lory souhaite renouveler les visites sous cette forme. Elles débuteront en novembre-décembre pour les MS, puis, au printemps pour les PS.

Une orthoptiste de la PMI vient aussi préventivement à l'école pour les PS, en complément de la visite médicale.

3) Les effectifs

Les effectifs de l'école, au 4 septembre 2017, sont :	Les élèves sont répartis comme suit :
<ul style="list-style-type: none">• 31 GS• 30 MS• 29 PS• 14 TPS	<ul style="list-style-type: none">• 25 GS• 24 (18+6) MS-GS• 27 (15+12) PS-MS• 28 (14+14) TPS-PS

Soit 104 élèves.

5 élèves en situation de handicap sont accueillis en GS (2 en MS-GS et 3 en GS).

La répartition des élèves dans les classes relève du choix pédagogique des enseignantes et prend compte de plusieurs facteurs, notamment :

- le nombre d'élèves par classe. Il a été fait le choix de maintenir des effectifs moyens sur les classes de GS pour mieux préparer les élèves à l'entrée en CP et tenir compte des élèves en situation de handicap dans chaque classe.
- les groupes-classe sont homogènes.
- les dates de naissance pour les PS arrivants.

Les enseignantes rappellent qu'elles suivent les mêmes programmes officiels. De plus, les MS et GS se retrouvent deux après-midis par semaine, lors du décloisonnement, et suivent les mêmes séances d'enseignement.

4) Les personnels

L'école compte :

- **6 ATSEM** (1 par classe + 1 en TPS-PS le matin + 1 en surnombre). Les enseignantes remercient la mairie pour le personnel mis à disposition en nombre. Les ATSEM ont de réelles missions éducatives auprès des élèves et occupent une part importante dans l'accompagnement de leur scolarité. Il est bénéfique pour les enfants qu'elles soient en classe toute la journée. De plus, les enseignantes remercient la mairie d'avoir

répondu favorablement à la situation difficile d'une ATSEM en classe, en la plaçant en surnombre dans l'école.

Le personnel de l'Education Nationale et celui de la mairie tachent de travailler en équipe pour toujours plus de cohérence au sein de l'école et donc de bien-être pour les élèves. Dans ce sens, il est demandé à la mairie si les ATSEM peuvent bénéficier en 2018 **d'une formation (en équipe)** sur la bienveillance éducative et la gestion de l'hétérogénéité, basée sur de l'analyse de pratique.

Madame Muther répond favorablement à la demande, sous réserve que la directrice précise la demande à la mairie.

Sur demande des parents, Madame Muther précise que le nombre d'ATSEM par classe est une réelle volonté municipale. De plus, l'arrêt des NAP a permis de répartir le volume horaire de travail des ATSEM sur le temps scolaire.

- 3 **auxiliaires de vie scolaire (AVS)** pour l'accompagnement des élèves en situation de handicap.

- Une **jeune en service civique**

Sur demande des parents, la directrice précise que la jeune en service civique relève de l'Education nationale. Une demande a été faite en juin 2017 par l'équipe enseignante car tous les élèves en situation de handicap n'avaient pas encore d'AVS. La jeune devait alors venir en soutien pour ces élèves. A la rentrée, toutes les AVS ont été nommées et recrutées. Il a donc fallu confier d'autres missions à la jeune. Celle-ci utilise le service civique pour conforter une volonté de réorientation professionnelle auprès d'enfants. Sur les 30 heures qu'elle doit effectuer à l'école, elle a donc un temps de présence en classe (missions similaires à celles d'une ATSEM). Pour répondre aux besoins de l'école, elle a aussi un temps consacré à la mise en place de projets (ex : réaménagement de la bibliothèque).

5) Travaux

Installation de vidéo projecteurs ultra courte focale

Des vidéo projecteurs ultra courte focale ont été installés en classe de GS et MS-GS. Quelques réglages restent encore à faire pour qu'ils soient fonctionnels.

Madame Muther précise qu'un autre vidéo projecteur sera installé en PS-MS prochainement, mais s'interroge sur la pertinence en TPS-PS. La directrice doit prendre contact avec Monsieur Lorient, animateur TICE de l'Education nationale, pour en discuter.

Réaménagement du parking

A partir du 6 novembre 2017, le parking de l'école sera réaménagé pour être plus sécurisé et permettre une meilleure cohabitation des piétons, voitures et bus. Seront créés :

- une zone piétonne devant le portail principal, délimité par des barrières
- une zone piétonne devant le portail bleu, délimité par des barrières, pour les enfants se rendant la cantine ou aux bus
- des places de parking supplémentaires pour les voitures, avec un sens unique de circulation, distinct de celui des bus
- un stationnement des bus redéfini, avec une zone d'attente sécurisée pour les enfants.

Madame Muther précise que le réaménagement du parking présente un budget de 4000 euros.

Eau chaude dans les toilettes enfants

Les enseignantes demandent s'il est possible de mettre de l'eau chaude dans les toilettes enfants pour que ceux-ci puissent se laver les mains confortablement.

Rideaux dans les classes

Les enseignantes demandent s'il est prévu d'équiper les salles de classe de rideaux occultant (les mêmes que dans la salle de motricité) pour réduire la température intérieure, en cas de forte chaleur.

Eclairage du portail

La responsable de service périscolaire signale que le portail n'est pas éclairé et que le visiophone n'est plus utilisable, dès qu'il fait nuit. Elle demande s'il est possible d'installer un éclairage.

6) Présentation du Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS)

L'équipe enseignante a des consignes de sécurité à respecter, consignées dans le Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS). La mairie a mis en place cet été un nouveau boîtier d'alerte, doté de télécommandes (une par classe et une par dortoir) et diffuseur dans chaque pièce et dans la cour.

Plusieurs possibilités en cas de danger :

- évacuation en cas d'incendie : tous les élèves sortent par le portail bleu et se regroupent sur le parking. Un exercice a été réalisé le lundi 25 septembre. Les élèves ont mis moins de 2 minutes à sortir, dans le calme.
- mis à l'abri dans l'école en cas de tempête, séisme, danger nucléaire ou transport de matière dangereuse.
- confinement en cas de propagation de gaz toxique (dans la salle de motricité)
- en cas d'attentat, fuite (toutes les classes passent par la Coulée verte) ; confinement (cacher tous les individus, bloquer toutes les issues par du mobilier).

Dans tous les cas, la cellule de crise est gérée par la directrice, en lien avec les autorités (gendarmerie, mairie).

Un exercice de fuite (en cas d'attentat) est prévu le jeudi 16 novembre.

7) Vote du règlement intérieur

Les modifications apportées au règlement intérieur sont :

- les horaires de l'école : lundi, mardi, jeudi et vendredi 8h45-11h55 et 13h40-16h50 ;
- les horaires des APC : lundi et mardi 16h50-17h35.

Le règlement intérieur est soumis au vote du conseil d'école.

Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

Le nouveau règlement intérieur est adopté.

8) Organisation des aides spécialisées

Lorsque les difficultés, ponctuelles ou non, se font sentir chez un élève, l'enseignante peut proposer :

- des Activités Pédagogiques Complémentaires (APC) : des activités qui complètent ce qui est proposé en classe, en petit groupe, adaptées aux besoins de l'élève. Les APC sont proposées pour 3 semaines consécutives et renouvelables (en dehors du temps scolaire) et nécessitent l'accord des parents.
- le Réseau d'Aide Spécialisée aux Elèves en Difficulté (RASED) se compose d'une psychologue scolaire et d'une enseignante spécialisée. Celle-ci prend en charge des élèves de GS et MS (groupe de 3-4 élèves), sur le temps scolaire, pour un travail ciblé aux difficultés de chacun. L'accord des parents est également nécessaire.

9) Modalités de rencontre parents-enseignant

Des rencontres entre les parents et les enseignantes peuvent avoir lieu dans l'année, autant de fois que cela s'avère nécessaire. Chacun prendra soin de prendre rendez-vous avec l'autre et de trouver un moment qui convienne aux deux parties. Lors de ces rencontres, un membre du RASED pourra être sollicité, afin d'apporter son avis d'expert sur la situation.

Lorsque les difficultés sont persistantes, la directrice peut organiser une équipe éducative, qui réunira tous les acteurs de la vie de l'élève (parents, enseignante, CAMPS, médecin de PMI, RASED...). Ceux-ci tacheront de faire un point sur la situation, avec leurs différents points de vue, et de chercher ensemble des solutions viables pour une meilleure scolarité pour l'élève.

10) Rappel des axes du projet d'école

Axe 1 : parcours citoyen

Chaque classe travaillera sur des ateliers philosophiques, adaptés au niveau de chacune. Il s'agit de séance de langage où l'enseignante amène les élèves à réfléchir sur une thématique de vivre-ensemble. Les élèves peuvent exprimer différents points de vue ou bien se mettre d'accord sur une conduite à tenir.

Axe 2 : développer les compétences en langage oral et écrit

Les contes traditionnels : les enseignantes ont établi une programmation commune, où chaque classe étudie un ou plusieurs contes traditionnels, adaptés au niveau de la classe.

Axe 3 : réduire le déficit culturel – éducation à la santé

Poursuite du projet avec le GPSAM sur la prévention à la santé : 2 thématiques avec 3 interventions cette année (l'équilibre alimentaire – le goûter, les accidents domestiques à l'intérieur et à l'extérieur de la maison). Des professionnels de santé interviendront 3 matinées par classe et proposeront aussi des ateliers parents-enfants, en soirée.

Axe 4 : réduire le déficit culturel – patrimoine local

Cet axe se décline dans différents projets (cf. projets pour 2017-2018).

Sur demande des parents, la directrice précise que quelques familles sont éloignées de l'Ecole et de la Culture. Les axes 3 et 4 du projet servent à ouvrir les élèves à un environnement qu'ils ne connaissent pas nécessairement dans leur milieu familial.

11) Projets pour 2017-2018

- *Ecole et cinéma* : 2 séances sont prévues pour les 4 classes : *Monsieur Madame* et *Les contes de la mère poule* (courts métrages). Une séance (*Ernest et Célestine*) s'est ajoutée, en supplément du programme, en octobre.

- Le projet de circonscription *Défier les sciences, tout un art* : chaque classe étudiera un objet (la valise en TPS-PS, le parapluie en PS-MS, le réverbère en MS-GS et la chaise en GS) sous le volet artistique et scientifique.

- Le *site internet de l'école* : il est ouvert depuis la rentrée. Les enseignantes ont suivi une formation en octobre pour appréhender sa gestion. Le site s'organise en 6 volets (informations générales + un volet par classe + Parents et galopins). Une autorisation spécifique sera demandée aux parents pour y déposer des photos ou vidéos de leur enfant. L'accès au contenu nécessitera un mot de passe, délivré uniquement aux parents. Ceux-ci auront accès aux articles concernant la classe de leur enfant uniquement.

Les enseignantes attendent de nourrir le site avant d'en donner l'accès aux parents.

Par la suite, le site pourra être utilisé comme un cahier de vie numérique et servir de support pédagogique en classe (par exemple, les élèves dictent collectivement un article à l'enseignante, en commentant une photo).

- Le *réaménagement de la bibliothèque de l'école* : une demande de renouvellement du fonds a été adressée à la bibliothèque municipale. De plus, les enseignantes réfléchissent actuellement à un réaménagement de la salle, par l'achat de meubles plus adaptés aux enfants (bacs, poufs, petits canapés), pour en faire un lieu plus convivial et propice à la lecture. Le projet ainsi qu'une demande de financement seront adressés à *Parents et galopins* prochainement.

- Un professeur de l'école de musique interviendra en novembre-décembre trois séances en classe de GS et PS-MS.

- La *liaison GS/CP* : les GS et CP travaillent sur des albums en commun, avec une production d'écrits et un échange épistolaire tout au long de l'année. Deux rencontres sont prévues (mars et juin).

12) Parents et galopins – coopérative scolaire

L'assemblée générale de Parents et galopins s'est tenue le 26 septembre. Les membres ont tiré un bilan positif des différentes manifestations organisées en 2016-2017 :

- marché de Noël et vente des calendriers
- vente de livres
- vente de photos de classe
- kermesse.

Ils ont décidé que ces manifestations seraient reconduites en 2017-2018.

Compte-rendu rédigé par Audrey Hemmer et Isabelle Duchenne.